

Nous invitons à lire attentivement le chapitre suivant concernant les conditions générales de votre séjour

Conditions générales du séjour :

☞ Inscriptions :

Pour des raisons de logistiques, le délai d'inscription est de 40 jours minimum avant le début du séjour.

A la réception de l'acompte, l'association « Maroc Bienvenue Chez Nous » vous enverra, par courrier postal ou électronique sous un délai de cinq jours, la facture du séjour qui confirmera votre inscription.

Cet acompte comprendra :

10€ au titre de l'adhésion annuelle à l'association (par famille ou par individu).

20€ de frais de dossier (par dossier).

50% du montant du séjour choisi.

☞ Participation financière :

Nos tarifs comprennent l'hébergement dans les familles en ½ pension, à l'exclusion de l'adhésion, des frais de dossier, de transport, ainsi que toutes dépenses liées aux activités qui pourraient vous être proposées lors de votre séjour.

☞ Règlement

Un acompte correspondant à 50 % du montant total vous sera demandé pour confirmer votre réservation.

La totalité du montant du séjour doit être acquittée un mois avant la date du départ par chèque à l'ordre de « Maroc Bienvenue Chez Nous ».

Dès réception du solde du montant de la facture, l'association « Maroc Bienvenue Chez Nous » vous fera parvenir les coordonnées de la personne qui vous accueillera sur le lieu que vous aurez choisi.

Nous vous transmettrons également les informations utiles au bon déroulement de votre séjour.

Vous, vous engagez à ne pas diffuser ces informations afin d'éviter tous désagréments aux Associations locales et pour permettre à l'association « Maroc Bienvenue Chez Nous » de favoriser les projets locaux.

☞ Annulation

Si vous deviez annuler votre séjour :

Le montant de l'adhésion et les frais de dossier restent acquis à l'association « Maroc Bienvenue Chez Nous » sauf lors d'une annulation de séjour de notre part. Dans ce cas les frais de dossier ainsi que le montant de l'adhésion vous seront remboursés.

L'association « Maroc Bienvenue Chez Nous » ne propose pas d'assurance d'annulation pour votre séjour. Votre annulation doit être notifiée par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. Toutefois, nous acceptons également les annulations par courriel.

En cas d'annulation de votre part, des frais seront conservés par l'association, selon les clauses suivantes :

- J - 45 jours: 25 % du montant du séjour reste acquis à MBCN*
- J - 30 jours: 50 % du montant du séjour
(25% à MBCN et 25% à l'association du village)*
- J - 15 jours: 75 % du montant du séjour
(25% MBCN-25% à l'association du village-25% à la famille d'accueil)*
- J - 8 jours : 100% du montant du séjour
(25% à MBCN-25% à l'association du village-50% à la famille d'accueil)*

Si le solde n'est pas réglé au délai mentionné sur votre facture, l'Association « Maroc Bienvenue Chez Nous », annulera votre séjour, et l'acompte et les frais lui resteront acquis.

☞ **Assurance :**

Si vous souhaitez souscrire une assurance annulation ou rapatriement, nous vous invitons à prendre contact avec votre assurance.

L'association « Maroc Bienvenue Chez Nous » dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle, mais celle-ci ne couvre ni le séjour dans la famille d'accueil, ni les trajets que vous pourriez faire pour vous y rendre.

☞ **Modifications de séjour :**

Si vous souhaitez raccourcir votre séjour, l'association « Maroc Bienvenue Chez Nous » ne vous sera pas redevable de la somme acquittée.

La modification du lieu de séjour ne sera pas possible sur place.

☞ **Avant votre départ**, si l'association marocaine locale informe l'association « Maroc Bienvenue Chez Nous » d'une modification de séjour, nous vous informerons immédiatement et vous proposerons d'autres solutions d'hébergements.

Si celles-ci ne vous convenaient pas, nous vous rembourserons le montant total des sommes versées.

Vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité.

☞ **Litige :**

Tout litige qui ne trouverait pas de solution à l'amiable sera du ressort exclusif du Tribunal d'instance de Strasbourg en France.

☞ **Formalités administratives :**

Le passeport est obligatoire pour tous les adultes et les jeunes à partir de 15 ans. Les enfants plus jeunes peuvent être inscrits sur le passeport d'un des parents présent au cours du voyage ou avoir son propre passeport.

Il n'y a aucune vaccination obligatoire pour se rendre au Maroc et toutes les grandes villes sont dotées de médecins, dentistes, pharmacie ...

Pour les voyageurs français, les frais liés à la santé sont remboursés par la Sécurité Sociale sur présentation des frais d'honoraires payés. Des accords existent entre la France et le Maroc.

☞ Votre séjour :

Vous avez choisi de partir à la découverte des traditions marocaines en vivant quelques jours au sein d'une famille, aussi, vous devez consentir à leurs conditions de vie, les us et coutumes des habitants et être prêt à vous adapter à leur manière d'appréhender la vie.

A ce titre, l'association « Maroc Bienvenue Chez Nous » vous communiquera avant votre départ une charte éthique des voyageurs solidaires et de leurs hôtes Marocains. Nous ne prendrons en compte aucune réclamation.

Si le niveau d'hébergement ne correspond pas à celui annoncé, vous devez nous informer de cela dès le premier jour de votre séjour afin que nous puissions intervenir.

Au-delà de ce délai, vous ne pourrez prétendre à aucun dédommagement.